

## Notre vision

Dans la perspective d'un mieux vivre ensemble, nous visons à plus d'égalité dans une société où toute personne, qu'elle soit d'ici et d'ailleurs, jouirait des mêmes droits et d'une même citoyenneté.

## Notre mission

Nous nous donnons pour mission de construire ce vivre ensemble en synergie avec les citoyens, les associations, les services publics et les pouvoirs politiques.

## Nos valeurs

**Citoyenneté - Diversité - Égalité - Humanité**  
par le dialogue.

Nous menons nos actions dans le respect et la promotion de nos valeurs dans tous les domaines de la vie quotidienne et politique. (insertion socio-professionnelle, culture, santé, enseignement, sociojuridique, social, ...)

[www.ceraic.be](http://www.ceraic.be)  
064/23.86.56

Siège social :  
43, rue Dieudonné François à 7100 La Louvière

## Notre territoire



Afin de soutenir sa politique d'accueil et d'intégration **des personnes étrangères et d'origine étrangère**, la Wallonie a agréé huit Centres Régionaux d'Intégration (CRI) répartis sur l'ensemble de la région de langue française.

Le Ce.R.A.I.C. existe depuis le 4 juillet 1996, date du premier décret relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, agréé le 1er janvier 1998. Ce décret a été modifié en 2009, 2014, 2016 et 2018.

Le Ce.R.A.I.C. travaille en synergie avec les pouvoirs publics et le réseau associatif des 26 communes suivantes :

Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Celles, Chapelle-lez-Herlaimont, Comines-Warneton, Ecaussinnes, Ellezelles, Enghien, Erquelinnes, Estaimpuis, Estinnes, Lessines, Manage, Merbes-le-Château, Mont-de-l'Enclus, Morlanwelz, Mouscron, Pécq, Seneffe, Silly, Soignies.

## Ce.R.A.I.C. asbl

Rue Dieudonné François 43 à 7100 La Louvière  
Tél. : 064/23.86.56  
Fax : 064/26.52.53  
E-mail : [info@ceraic.be](mailto:info@ceraic.be)  
[www.ceraic.be](http://www.ceraic.be)  
N° entreprise : 448.445.450



Agréé par la Wallonie, le Ce.R.A.I.C. est  
**l'asbl référente pour toutes les questions  
d'accueil et d'intégration citoyenne**

Accessible

Aux professionnels  
et au tout public pour :

- \* Des séances de formation et de sensibilisation
- \* Des initiatives associatives
- \* Des plateformes d'opérateurs
- \* Un centre de documentation

Accessible

Aux personnes étrangères  
et d'origine étrangère pour :

- \* Un parcours d'intégration volontaire/obligatoire
- \* Un service sociojuridique
- \* Un soutien dans la reconnaissance des acquis scolaires et professionnels

Ensemble, d'ici et d'ailleurs, construisons une même citoyenneté



Le secteur « **Vie associative** » :

- Soutient et accompagne **des initiatives associatives** pour favoriser les collaborations.
- Aide à la constitution d'asbl, à la rédaction, au suivi, à l'évaluation de projets ainsi qu'à l'appui logistique et administratif.
- Guide vers les différentes possibilités de subventions.
- Renforce la visibilité et la promotion des initiatives associatives.

## Secteurs - Services

Le secteur « **Réseau** » :

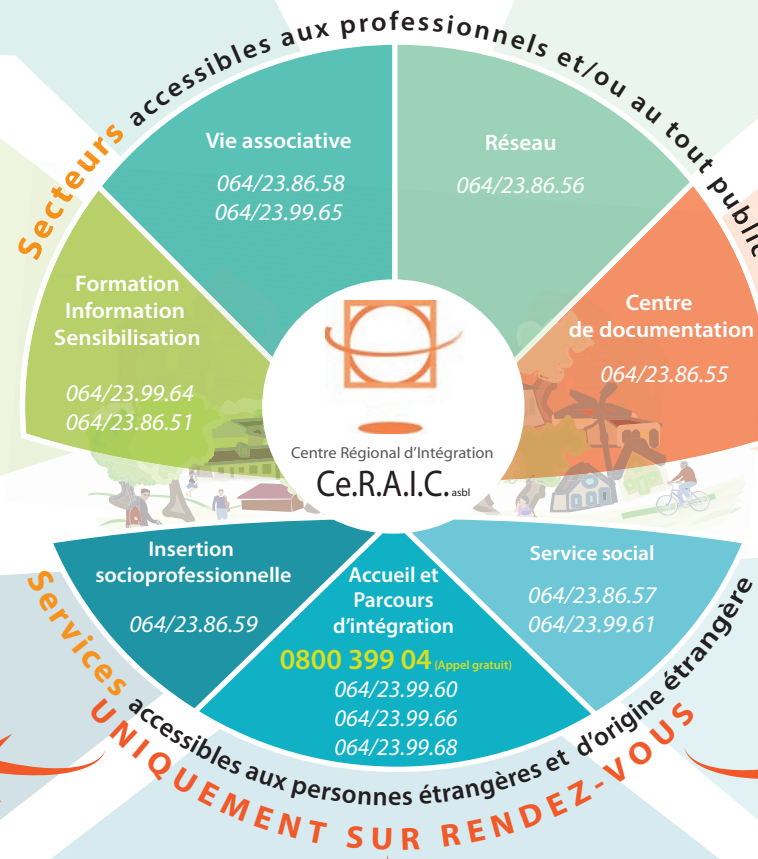
- Veille à la cohérence des actions encourageant l'intégration, menées par l'ensemble des partenaires publics et associatifs.
- Coordonne des plateformes sur les thématiques de la diversité, la citoyenneté, le français langue étrangère et l'alphabétisation, les problématiques socio-juridiques, la lutte contre le racisme et les amalgames.

Le secteur « **Formation - Information - Sensibilisation** » :

- Propose des séances selon les spécificités et les demandes du public et/ou de l'organisme.
- Renforce les connaissances des professionnels par rapport à leur public.
- Encourage les échanges interculturels.
- Outils et spécialise les professionnels en contact avec les personnes étrangères et d'origine étrangère.

Le secteur « **Centre de documentation** » :

- Met à disposition des ressources spécialisées sur les thèmes de l'interculturalité, la diversité, la citoyenneté, la migration, ...
- Recense les articles et publications traitant de matières interculturelles.
- Prépare tout dossier documentaire à la demande d'intervenants sociaux, d'étudiants, d'enseignants, d'animateurs, ...
- Récolte diverses données chiffrées provenant de sources officielles.



Le service « **Insertion socioprofessionnelle** » :

- Assure un soutien dans la reconnaissance des acquis scolaires et professionnels de toute personne étrangère et d'origine étrangère.
- Aide à la constitution de dossiers individuels (validation des acquis d'expérience, reconnaissance de diplôme, ...)

Le **service social**, spécialisé en droits des étrangers :

- Aide, soutient, oriente et accompagne individuellement des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans toutes les démarches socio-juridiques.
- Aide à la constitution de dossiers individuels (demande de nationalité, regroupement familial, ...).
- Accompagne les démarches liées au titre de séjour.

Le service « **Accueil et Parcours d'intégration** » :

- Oriente et informe les personnes primo-arrivantes dès leur arrivée, dans tous les domaines de la vie quotidienne (santé, logement, formations, ...).
- Promeut l'apprentissage de la langue française.
- Donne des outils aux personnes étrangères et d'origine étrangère afin qu'elles développent et consolident leurs réseaux.